

Le préfet adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur au responsable du projet.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture des Deux-Sèvres, et en mairie de SAINT-AUBIN-DU-PLAIN, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête. Ils seront publiés sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres et mis à la disposition du public pendant un an à l'adresse suivante: <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques « publications – annonces et avis – enquêtes publiques - enquêtes publiques départementales et arrêtés d'autorisation »).

ARTICLE 8 :

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), assortie de prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du préfet des Deux-Sèvres.

ARTICLE 9 :

Des informations pourront être demandées auprès de la SAS PARC EOLIEN DE SAINT-AUBIN-DU-PLAIN – 10 rue Charles Brunellière - 44100 NANTES.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, sous format papier ou dématérialisé, à la préfecture – service de la coordination et du soutien interministériels – pôle environnement – pendant les heures d'ouverture au public.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de ce même service, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

ARTICLE 10 :

Les conseils municipaux de SAINT-AUBIN-DU-PLAIN, ARGENTONNAY, BRESSUIRE, NUEIL-LES-AUBIERS, VOULMENTIN seront appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de la présente enquête. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

ARTICLE 11 :

Le responsable du projet prend en charge les frais occasionnés par l'enquête publique, et notamment ceux relatifs aux différentes mesures de la publicité et à l'indemnisation du commissaire-enquêteur.

ARTICLE 12 :

Le secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres, les maires de SAINT-AUBIN-DU-PLAIN, ARGENTONNAY, BRESSUIRE, NUEIL-LES-AUBIERS, VOULMENTIN ainsi que le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Niort, le **10 DEC. 2021**

Pour le Préfet et par délégalion,
Le secrétaire général de la préfecture,

Xavier MAROTEL

Bureau principal :

5 Boulevard Pierre Lecoq
La Novathèque
BP 41245
49300 CHOLET
Tél. : 02.41.62.01.96
Fax : 02.41.71.18.25

Bureau secondaire :

187 Rue Nationale
BP 67
49120 CHEMILLE
Tél. : 02.41.30.71.60
Fax : 02.41.30.67.71

EXPEDITION

**PROCES VERBAL
de CONSTAT**

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN ET VINGT-DEUX DECEMBRE

**A la requête de
SAS PARC EOLIEN DE SAINT AUBIN DU PLAIN**

Bureau principal :

5 Boulevard Pierre Lecoq
La Novathèque
BP 41245
49300 CHOLET
Tél. : 02.41.62.01.96
Fax : 02.41.71.18.25

Bureau secondaire :

187 Rue Nationale
BP 67
49120 CHEMILLE

EXPEDITION

**PROCES VERBAL
de CONSTAT**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX ET LE SIX JANVIER

**A la requête de
SAS PARC EOLIEN DE SAINT AUBIN DU PLAIN**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX
Le SIX JANVIER
A 10 Heures 40 Minutes

A LA REQUETE DE :

La société par actions simplifiée à associé unique PARC EOLIEN DE SAINT AUBIN DU PLAIN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES (Loire Atlantique) sous le numéro 840 974 638, ayant son siège social Immeuble Le Sanitat, 10 rue Charles Brunelière à NANTES (Loire Atlantique), agissant poursuites et diligences de son président en exercice, Monsieur STANZE Roland, domicilié en cette qualité audit siège,

Cette dernière m'expose préalablement,

Que dans le cadre de la procédure d'implantation d'un parc éolien sur les communes de SAINT-AUBIN-DU-PLAIN, ARGENTONNAY, BRESSUIRE, NUEL-LES-AUBIERS et VOULMENTIN (Deux-Septes), une enquête publique se tiendra du 06/01/2022 au 07/02/2022.

Que les procédures de publicité comprennent notamment la mise en place de l'avis d'enquête publique sur le site internet de la Préfecture des Deux-Septes.

Qu'à cet effet elle me demande d'établir un procès verbal de constat de la publication de l'avis d'enquête publique du projet de parc éolien de SAINT-AUBIN-DU-PLAIN, ainsi que toutes constatations utiles relatives à la situation exposée.

Déférant à cette réquisition,

Je, Maître Clémentine MYNARD, Huissier de Justice Associé, membre de la S.E.L.A.R.L. Anne-Marie BOTTON & Clémentine MYNARD, titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice Associés à la résidence de CHOLET (Maine et Loire), y demeurant 5 Boulevard Pierre Lecoq, La Novathèque, soussignée,

Me trouvant en mon Etude située 5 boulevard Pierre Lecoq - La Novathèque à CHOLET (Maine et Loire), et la étant, je procède aux constatations suivantes sur mon ordinateur professionnel :

CONSTATATIONS

1) En Mairies de :

- NUEL LES AUBIERS
- VOULMENTIN (Saint-Clémentin)
- ARGENTONNAY (Argenton les Vallées)
- SAINT-AUBIN DU PLAIN
- BRESSUIRE

Dans chacune de ces cinq mairies, sur le panneau d'affichage public, et bien visible du public, je constate l'affichage d'une copie de l'avis d'enquête publique précité. Dans chacune de ces mairies, j'ai pris une photographie dudit affichage.

Photos 1 à 5

2) Sur sites :

Sur les communes de SAINT-AUBIN DU PLAIN et BRESSUIRE, en bordure de la voie publique, je constate la présence de cinq panneaux de dimension au minimum de 42 x 59,4 (format A2) fixés chacun sur des piquets en bois enfoncés dans le sol.

Sur chacun des panneaux est apposée une affiche de couleur jaune et de format A2 (42 x 59,4) reproduisant l'avis d'enquête publique précité. Le titre "AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE" est en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur.

Ces panneaux sont posés en bordure de la voie publique et parfaitement visibles du public.

Le panneau portant le numéro 1 sur le plan ci-annexé est situé sur la D159 à la sortie de Chambrouflet en allant vers Noiréou.

Le panneau portant le numéro 2 sur le plan ci-annexé est situé à proximité de la D748 au carrefour de La Maison Rouge.

Le panneau portant le numéro 3 sur le plan ci-annexé est situé à proximité de la D748 en bordure du chemin allant vers les lieudits La Lucie et La Parée.

Le panneau portant le numéro 4 sur le plan ci-annexé est situé à proximité de la D748, non loin du lieudit La Noue, en bordure du chemin C3 menant à ST AUBIN DU PLAIN.

Le panneau portant le numéro 5 sur le plan ci-annexé est situé à proximité de la D748, non loin du lieudit Folgnard, en bordure du chemin C4 menant à ST AUBIN DU PLAIN.

Photos 6 à 15

Fin des constatations à 12 h 55 minutes.



J'annexe au présent procès-verbal :

- L'avis d'enquête publique
- Un plan de situation avec localisation des cinq panneaux
- Quinze photographies numériques sans modification par un quelconque procédé technique, représentatives de ces constatations.

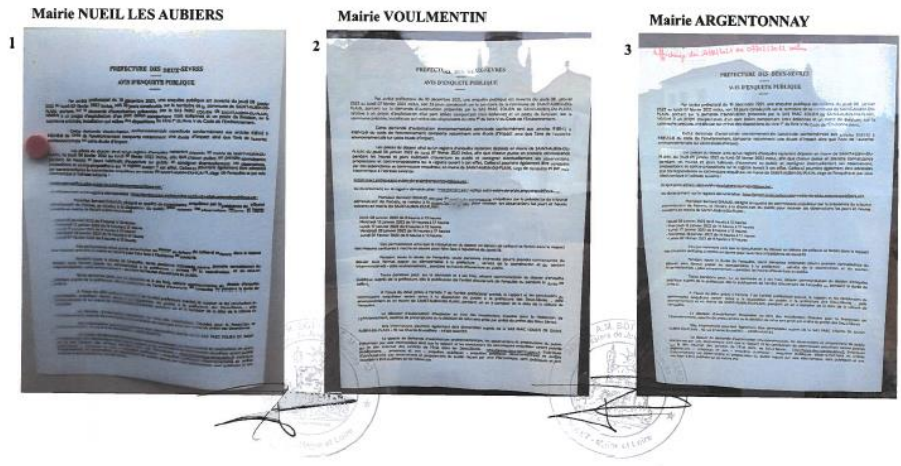
Et de tout ce que dessus, j'ai rédigé le présent acte sur quatre pages, outre les annexes sur sept pages, en deux originaux : le premier sera conservé au rang des minutes de mon Etude, le second sera remis entre les mains de la requérante afin de valoir et servir ce que de droit.

Maitre Anne-Marie BOTTON
Huissier de Justice Associé



Décret n°2016-230 du 26/02/2016 (Prix en EUROS)	
Emolument (article annexe 4-8-I du décret tarifaire & article L444-1 al. 3 du Code de Commerce).....	610.00
Pose panneau.....	
Frais déplac. Art.A444-15	7.67
Photographie(s).....	
TVA 20%.....	123.53
Affranchissement.....	
TOTAL TTC.....	741.20

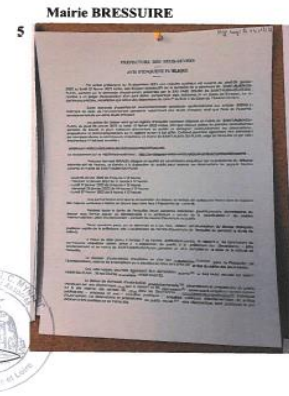
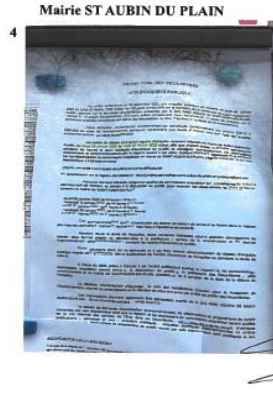
1er passage



SELARL Anne-Marie BOTTON & Clémentine MYNARD - Procès-verbal de constat en date du 22 décembre 2021

1er passage

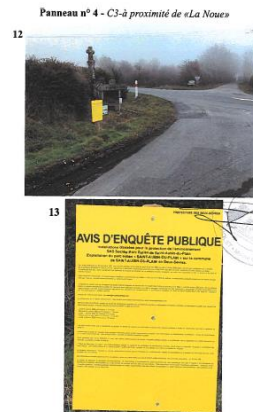
1er passage



SELARL Anne-Marie BOTTON & Clémentine MYNARD - Procès-verbal de constat en date du 22 décembre 2021

SELARL Anne-Marie BOTTON & Clémentine MYNARD - Procès-verbal de constat en date du 22 décembre 2021

1er passage



1er passage

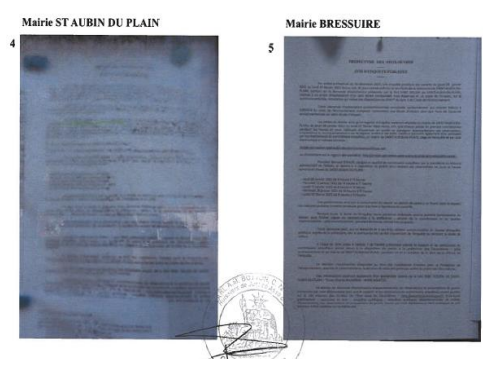
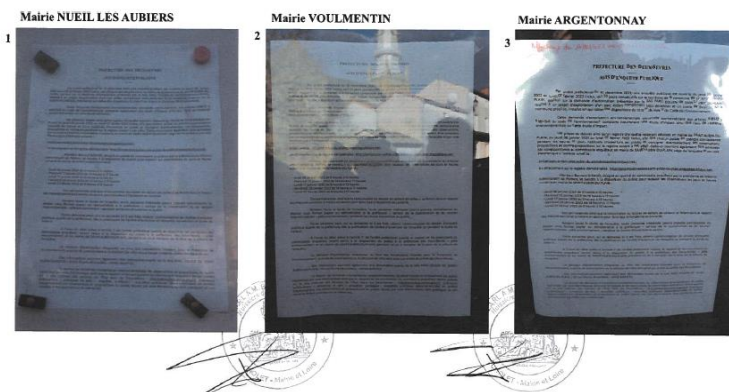


SELARL Anne-Marie BOTTON & Clémentine MYNARD - Procès-verbal de constat en date du 22 décembre 2021

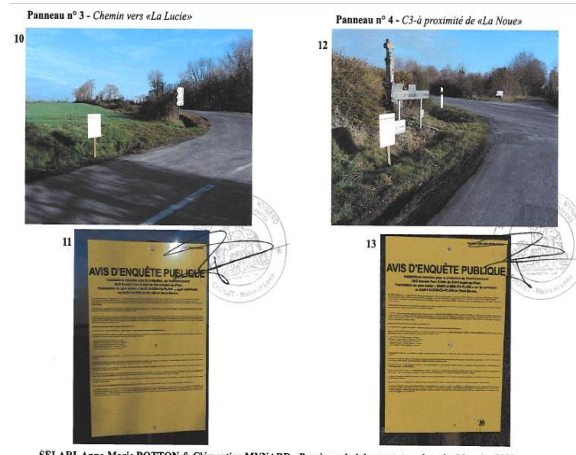
SELARL Anne-Marie BOTTON & Clémentine MYNARD - Procès-verbal de constat en date du 22 décembre 2021

2ème passage

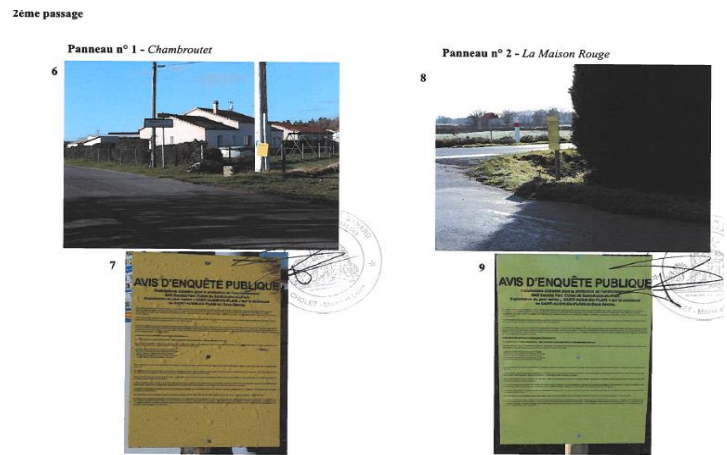
2ème passage



SELARL Anne-Marie BOTTON & Clémentine MYNARD - Procès-verbal de constat en date du 6 janvier 2022



SELARL Anne-Marie BOTTON & Clémentine MYNARD - Procès-verbal de constat en date du 6 janvier 2022



SELARL Anne-Marie BOTTON & Clémentine MYNARD - Procès-verbal de constat en date du 6 janvier 2022

2ème passage



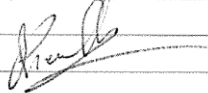
SELARL Anne-Marie BOTTON & Clémentine MYNARD - Procès-verbal de constat en date du 6 janvier 2022

PREMIÈRE JOURNÉE

Les Jeudi 06/01 de 9 heures à 12 heures

Observations de M^{me} CHEVALLIER SACOUR'S

LE GRAND-VILLENEUVE CHAMBRAYET 79300

je suis contre le parc 

M^{me} GIRARDT Jacqueline Le grand villeneuve
M^{me} Biau Henri Michel 79300 Chambray et

je suis contre le parc cela nous touche de trop prêt

Girardt 

Sur la page 105 du cahier de photomontage, la projection
du mât et des pales ne correspond pas à la réalité:

Le mât devrait être beaucoup plus haut et les pales
logiquement beaucoup plus hautes, le fait beaucoup plus large.

Habitant une demeure historique pour laquelle tous les
travaux doivent être conformes, la construction d'une éolienne est
une honte face à ce bâtiment.

Jac Beaugard Le Nozay-sur-Vie 79150 Valmorin



¹¹ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.



Le Mercredi 12 Janvier Permanence
de 14 heures à 17 heures

M^r Coupiqny Gérard St Aubin du Plain

Je suis contre les éoliennes sur le secteur de
Saint Aubin du Plain à cause des nuisances éventuelles
sonores au autres.

BARON A. 17.01.2022.

Demain les Eoliennes seront dans mes champs de vision, dévaloriseront les
habitations. Nuisances Sonores, destruction des oiseaux, sources Sonores
et autres. Qui dépollinera les Eoliennes dans 25 ans??
Pour nos besoins en électricité ~~les~~ les éoliennes et les panneaux
solaires sont insuffisants,

ESNAULT G.

Contre ce projet non seulement pour les nuisances
sonores mais surtout pour la pollution visuelle
que ces 3 éoliennes vont impacter. Si je suis
venu m'installer ici c'est pour son cadre de vie
calme, paisible au milieu de ses seules richesses
est la beauté. Je pense sincèrement que même
si l'éolien est une des solutions pour produire de
l'électricité, il en existe d'autres plus acceptables
au niveau des nuisances.

GB

Permanence del 12 Janvier 2022
de 9 h à 12 heures

GB

Permanence du Vendredi 27 Janvier
de 14h à 17h

Mr Caillaud Romain la maison rouge Trombroutet

je suis contre les éoliennes, ils sont beaucoup trop près de ma maison, demain je veux vendre ma maison qui est tout de suite avec un éolienne aussi proche??

Je suis contre ce projet sur la commune de St Aubin du Plain
"PROJET EOLIEN" 27/01/2022. A. J. J.

- ce projet est abhorré par nos batteurs tous ensemble pour éviter cette gigantesque E.P.N.O.V. Je ne veux pas que notre commune soit défigurée par ces horreurs.
27/01/2022
A. J. J.

- Absolument Contre ce projet d'éolienne qui va gâcher nos beaux paysages du bocage et qui ne va pas enrichir la population ~~mais~~ sauf le constructeur va utiliser une énergie très peu productive et qui coûte cher à l'état, à nous. C'est l'écologie et l'envers. Tu es sûr de ce que tu fais. C'est l'écologie et l'envers. Tu es sûr de ce que tu fais.
Christian LAVEAU
1, VIEUFORT
73150 VOULMENTIN.

projet abhorré, quelle grande désolation de voir un tel paysage à la porte de notre maison. Le profit à qui? certainement pas à la population. Ce n'est certainement pas l'avenir.
Laveau
5, Rue de La Croix Bernice
St Aubin du Plain.

Comptez bien et Contre devant être le
Projet Paysage, Bruit, effet télescopique
Catherine Duvill

G B

MR Mme Jolly Philippe et Marie Stéphanie

Nous trouvons une documentation complète bien lisible, ceci étant nous déplorons les photomontages non réalistes.

Ce projet va impacter une population qui jusque là était fière et heureuse d'habiter dans un bocage façonné à la sueur de nos anciens (Agriculteurs avec peu de moyen) aussi, nous trouvons cela comme un gâchis environnemental.

Dévalorisation de nos habitations, destruction de notre bocage, impacts visuels et bruit...

Jolly